



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 20/06/2019

Reçu en préfecture le 20/06/2019

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0044-AU

## Entre

### Nom et Adresse du client :

**CCAS CORBAS**

Espace LACHENAL

18 C rue des Marronniers

69690 CORBAS

Représenté par Jean Claude TALBOT

Fonction : Président

## Et

### Nom et Adresse du prestataire : **PASSAGE PARENTALITE\_SAS AMANA**

Représentée par : Ghariba REHMAN

Fonction : Présidente

Numéro SIRET : 821 787 900 00017

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir les conditions d'intervention entre l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « L'île aux enfants » à CORBAS et PASSAGE PARENTALITE dans le cadre des séances d'analyse des pratiques professionnelles.

## Article 2 : Conditions d'exécution

Les séances de groupe d'analyse des pratiques professionnelles animées par Madame Lorainne BINOCHE, organisées dans un premier temps tous les mois aux dates suivantes, de 18 h30 à 20h00 :

- 24/09/2019
- 19/11/2019
- 14/01/2020
- 17/03/2020
- 12/05/2020

Le Centre Commune d' Action Sociale de CORBAS supportera l'ensemble des frais ainsi occasionnés conformément à la proposition financière de PASSAGE PARENTALITE du 13 Mai 2019.

## Article 3 : Modalités financières

Le Centre Commune d' Action Sociale de CORBAS s'engage à rémunérer PASSAGE PARENTALITE sur la base de sa proposition financière, soit 750€ (sept cent cinquante euros) pour le compte de l'Etablissement d' Accueil du Jeune Enfant « L'île aux enfants » à CORBAS.

## Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est valable jusqu'à l'exécution complète et entière de la prestation.

---

PASSAGE PARENTALITE

Siège social : 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE

Adresse administrative : 5 quai Jayr \_ 69009 LYON

Tél : 04 28 29 64 01 / email : [contact@passageparentalite.fr](mailto:contact@passageparentalite.fr)

SIRET : 821 787 900 00017 / N°OF : 84691458169



PASSAGE PARENTALITE

Envoyé en préfecture le 20/06/2019  
Reçu en préfecture le 20/06/2019  
Publié le  
ID : 069-266910413-20190620-CCAS\_2019DC0044-AU

S<sup>2</sup>LOW

### Article 5 : Résiliation

Le non-respect des clauses ainsi énoncées dans la convention entraînera la résiliation de plein-droit du présent accord.

### Article 6 : Règlement des litiges

La présente convention sera remise à chacune des parties signataires. Celles-ci s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une ou de l'autre des parties, au tribunal territorialement compétent.

Fait à Lyon, le 13 mai 2019

Le client  
Nom et qualité du signataire  
Signature  
Cachet,

Le prestataire  
Nom et qualité du signataire  
Signature  
Cachet,

  
**PASSAGE PARENTALITE**  
SAS AMANA  
7 chemin du Plain Vallon  
69300 CALUIRE & CUIRE  
SIRET : 821 787 900 0017  
N° DA : 84691458169

PASSAGE  
PARENTALITE

PASSAGE PARENTALITE

Siège social : 7 chemin du Plain Vallon 69300 CALUIRE ET CUIRE  
Adresse administrative : 5 quai Jayr \_ 69009 LYON  
Tél : 04 28 29 64 01 / email : [contact@passageparentalite.fr](mailto:contact@passageparentalite.fr)  
SIRET : 821 787 900 0017 / N°OF : 84691458169